

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 3 avril 2018, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Christine L. Chagnon
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Assistance : 3

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2018.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de février 2018.
4. Dépôt du rapport financier 2017 et résolutions comptable.
5. Mandat pour test de sol pour le projet de garage municipal.
6. Achat de remorque, de fourches et d'épandeur.
7. Abat-poussière.
8. Achat de portable et logiciels.
9. Demande au Programme PIQM-MADA.
10. Dépôt de la liste des DGE-1038.
11. Rapport incendie 2017.
12. Modification du greffe et du chef-lieu de la cour municipale.
13. Randonnée à vélo Lotbinière.
14. Divers :
 - 1) Entreprendre ICI Lotbinière.
 - 2) Service incendie.
 - 3) Dosquet tout horizon.
 - 4) Maison des Jeunes.
 - 5) Formations.
 - 6) Politique de gestion des conditions de travail.

7) Demande d'appui financier.

8) Publicité.

9) Afficheur de vitesse.

15. Période de questions.

16. Fin de la séance.

18-04-8450

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

18-04-8451

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Madame Christine L. Chagnon, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018 tel que présenté.

Adoptée

18-04-8452

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2018.

Les journaux des déboursés numéro 696 au montant de 4 778,76\$ et le journal des salaires au montant de 13 388,25\$ pour le mois de FÉVRIER 2018 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 37 739,69\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 28 FÉVRIER 2018 soit et est déposé.

Adoptée

18-04-8453 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET AFFECTATION DE SURPLUS DE L'ANNÉE 2017.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le rapport financier et les recommandations de la firme comptable pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 soient et sont déposés; QUE soit créé un surplus affecté pour le pipeline St-Laurent, en cas d'obligation de remboursement des trop-perçus si leur valeur foncière est diminuée, et qu'un montant de 14 262,00\$ y soit versé pour l'année 2017, et QU'une somme de 20 232,00\$ soit versée au surplus affecté en incendie.

Adoptée

18-04-8454 MANDAT POUR TEST DE SOL POUR LE PROJET DE GARAGE MUNICIPAL.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a entrepris des démarches pour l'agrandissement de la caserne de pompiers afin d'y loger un garage municipal;

ATTENDU QUE pour poursuivre les plans et devis l'ingénieur en bâtiment a besoin d'un test de sol;

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a reçu deux soumissions soit : La firme Englobe pour un montant de 5450,00\$ et la firme LCL au montant de 6020,00\$;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'entériner le mandat auprès de Englobe au montant de 5 450,00\$ plus taxes, le tout payable à même la taxe d'accise.

Adoptée

18-04-8455 ACHAT DE REMORQUE ET DE FOURCHES.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet désire se doter d'une remorque, de fourches et d'un système d'épandage pour le calcium afin de remplir ses tâches quotidiennes;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat de fourches au montant de 675,00\$ plus taxes auprès de New Holland et d'une remorque au montant de 7 421,98\$ avant taxes auprès de Pro Remorque, le tout payable à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

18-04-8456 ABAT-POUSSIÈRE.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet veille à l'épandage de l'abat-poussière sur ses routes en gravier;

ATTENDU QUE la municipalité a envisagé divers scénarios tels que présentés dans le tableau suivant;

Compagnie	Explicatifs	Montant avant taxes
Sel Warwick	Calcium en flocon Nécessite un épandeur (925\$)	4 palettes pour 3301,76\$
Sel Warwick	Calcium liquide nécessite un arroseur (100\$)	7 contenants pour 3430,00\$ plus un dépôt de garantie de 250\$ du contenant
Pavage Lagacé	Une application	3841,49\$
Entreprises Bourget	Une application	4436,86\$
Somavrac	Une application	4140,00\$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'achat d'abat-poussière et de son épandage par Pavage Lagacé pour un estimé de 3841,49\$, le tout payable à même le budget courant d'entretien du réseau routier.

Adoptée

18-04-8457

ACHAT DE PORTABLE ET LOGICIELS.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet doit veiller à former son technicien en eaux usées;

ATTENDU QUE le logiciel Office est quelque peu désuet;

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine L. Chagnon, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'achat d'un portable muni de la suite Office au montant de 1151,12\$ auprès de Informatique St-Apollinaire, payable à même le surplus affecté du traitement des eaux usées ainsi que de deux logiciels Office et leur installation au montant de 289,99\$ chacun à même le budget courant d'administration.

Adoptée

18-04-8458

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PIQM-MADA.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet désire déposer une demande de subvention au programme PIQM-MADA;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser Madame Jolyane Houle à présenter une demande de subvention au programme PIQM-MADA et de lui permettre de signer tous documents relatifs et QUE la municipalité de Dosquet s'engage à respecter ses engagements en lien avec l'obtention de la subvention.

Adoptée

18-04-8459

DÉPÔT DE LA LISTE DES DGE-1038.

L'ensemble des candidats aux élections de novembre 2017 ont déposé leur formulaire DGE-1038 selon les délais requis par la loi.

Adoptée

18-04-8460

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2017 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

ATTENDU QUE la réception du rapport annuel 2017 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté de mars 2018;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2017.

Adoptée

18-04-8461

MODIFICATION DU GREFFE ET DU CHEF-LIEU DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE.

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a établi une cour municipale commune pour desservir son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière désire modifier les adresses du chef-lieu et du greffe de la cour municipale ;

ATTENDU QUE l'article 24 de la Loi sur les cours municipales, chapitre C-72.01, prévoit que, lorsque la modification ne vise qu'à changer l'adresse du lieu ou siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu ou elle peut siéger, elle peut être effectuée par résolution de chacune des municipalités faisant partie de l'entente d'établissement de la cour approuvée par le ministre de la Justice ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une nouvelle adresse pour le greffe et le chef-lieu de la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière actuellement sise au 372 rue St-Joseph, bureau 4, Laurier-Station, G0S 1N0 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'approuver la modification de l'adresse du greffe et du chef-lieu ou la cour municipale peut siéger pour le 121-A rue Saint-André, Laurier-Station, G0S 1N0 à compter du 1^{er} septembre 2018; DE transmettre la présente résolution à Madame Stéphanie Vallée, ministre de la justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la Loi sur les cours municipales.

Adoptée

18-04-8462

RANDONNÉE À VÉLO LOTBINIÈRE.

ATTENDU QUE l'édition 2017 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 300 cyclistes et environ 80 bénévoles;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et de commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2017;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2018;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intérêt de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2018;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Dosquet;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Dosquet.

Adoptée

AVIS DE MOTION SERVICE INCENDIE.

Avis de motion est donné par Monsieur Mathieu Bibeau que le conseil de la municipalité de Dosquet adoptera le règlement révisé concernant la prévention des incendies numéro 2018-327 venant remplacer le règlement 2009-263.

18-04-8463

PROJET DE RÈGLEMENT 2018-327 RÈGLEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES.

ATTENDU QUE Monsieur Mathieu Bibeau a donné un avis de motion lors de la séance du conseil du 3 avril 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal accorde dispense de lecture dudit règlement.

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement 2018-327 soit le Règlement révisé concernant la prévention des incendies remplaçant le règlement 2009-263.

Adoptée

18-04-8464

FORMATIONS.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'inscription de Monsieur Sylvain Rousseau à la formation de l'APSAM au coût de 102,00\$ et d'inscrire les employés du terrain de jeux à la formation Saveur au coût de 176,73\$ pour chaque.

Adoptée

18-04-8465

POLITIQUE DE GESTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter les modifications apportées à la politique de gestion des conditions de travail.

Adoptée

18-04-8466

DEMANDE D'APPUI FINANCIER.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Christine L. Chagnon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer une aide financière de 100,00\$ aux Scouts de Laurier-Station.

Adoptée

18-04-8467

PUBLICITÉ.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Christine L. Chagnon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de participer à la campagne publicitaire ' Découvrir Lotbinière chaque jour' pour un montant de 1001,00\$.

Adoptée

18-04-8468

AFFICHEUR DE VITESSE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'achat d'un afficheur de vitesse auprès de Trafic Innovation au montant de 3600,00\$ plus taxes, le tout payable à même le budget d'immobilisations

Adoptée

DIVERS :

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière :
- 2) Service incendie : 18-04-8463
- 3) Dosquet tout Horizon : L'assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 2 juin 2018.
- 4) Maison des Jeunes : Présentation du bilan.
- 5) Formations : 18-04-8464

- 6) Politique de gestion des conditions de travail : 18-04-8465
- 7) Demande d'appui financier : 18-04-8466
- 8) Publicité : 18-04-8467
- 9) Afficheur de vitesse : 18-04-8468

PÉRIODE DE QUESTIONS :

18-04-8469

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h02.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale